

CAHIER DES CHARGES

Description du flux ASAP ORMC XML

V1

Version	Date	Rédacteur(s)	Nature de la modification
1.0	05/05/2025	CBR	Création

Sommaire

Table des matières

Sommaire.....	3
1. Périmètre et format.....	4
1.1 Périmètre.....	4
1.2 Format du fichier ASAP.....	4
1.3 Mode de transmission.....	5
1.4 Limite de volumétrie.....	7
2. Les évolutions métier induites par format de facture XML.....	8
2.1 Une valorisation automatique.....	8
2.2 Une maquette unique.....	8
2.3 Les modes de règlement.....	8
3. La description détaillée des flux.....	8
3.1 Le flux PES Aller Recette ORMC.....	8
3.2 Spécificités pour les factures à destination de Chorus Pro.....	10
3.3 Le flux PES PJ de type ASAP ORMC XML.....	10
3.4 Le flux PES PJ de type pièce complémentaire.....	19
4. Modèles des maquettes ASAP ORMC XML.....	22

1. Périmètre et format

1.1 Périmètre

La DGFIP propose aux collectivités locales et établissements de santé qui génèrent des flux ORMC :

- d'imprimer, d'affranchir et de postaliser, après prise en charge des articles de rôle par le comptable assignataire, les factures non destinées à des entités publiques. La cible est de déposer ces documents sur l'ENSU (Espace Numérique Sécurisé Unifié), espace qui permettra aux usagers (personnes physiques) de disposer de leur situation fiscale au niveau de l'État, mais également de leurs factures pour des services rendus par les collectivités ou établissements de santé ;
- de déposer, après prise en charge de l'article de rôle correspondant par le comptable assignataire, les factures destinées aux entités publiques sur la plateforme Chorus Pro.

Ce cahier des charges à l'attention des éditeurs facturiers est une aide aux développements. Il décrit les spécifications et règles de gestion à respecter pour transmettre à Hélios des ASAP ORMC DGFIP au format XML quelle que soit leur destination : Chorus Pro ou le centre éditique/ENSU.

Le dossier technique complet est disponible sur :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-protocole-dechange-standard-pes>

1.2 Format du fichier ASAP

Jusqu'en juillet 2025 : un ASAP ORMC DGFIP au format initial PDF, compressé avec Gzip puis converti en Base64 et encapsulé dans un PES PJ est transmis avec chaque article de rôle concerné ;

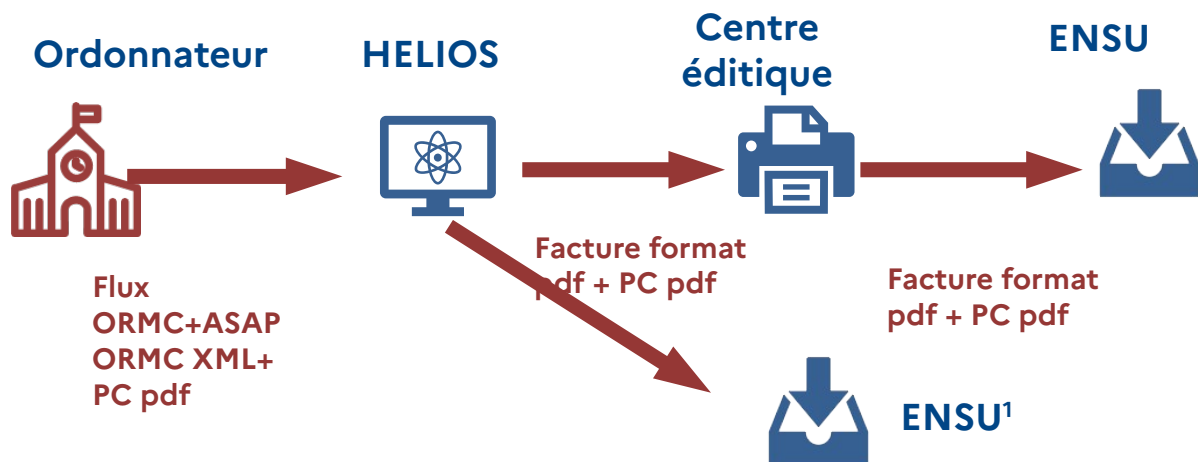
A partir de juillet 2025 : le format attendu pour l'ASAP ORMC sera un format de données, un flux XML, compressé avec Gzip puis converti en Base64 et encapsulé dans un PES PJ.

Rappel : il est possible de joindre une pièce complémentaire (PC) à l'ASAP ORMC XML. **La présence de la pièce complémentaire est facultative.**

Point d'attention : Le format ASAP ORMC pdf sera encore accepté au-delà du mois de juillet 2025 pour une durée indéterminée à ce jour.

A partir de juillet 2025 :

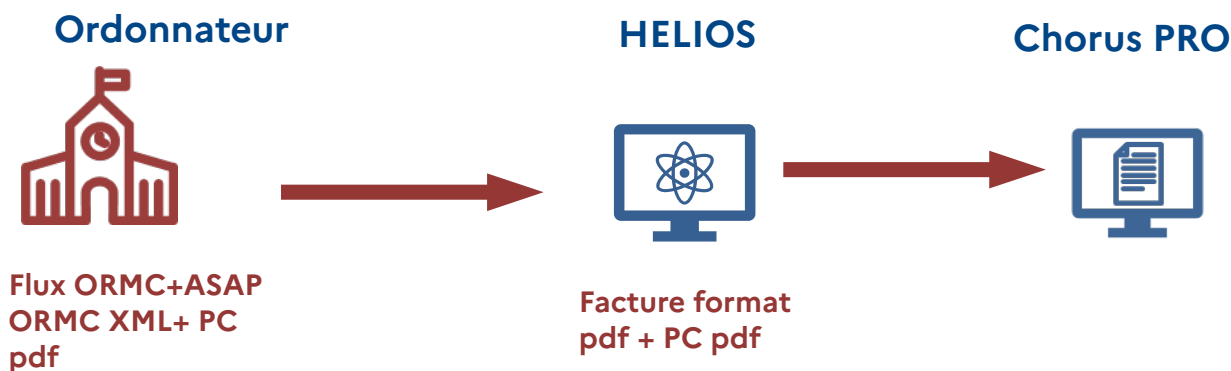
Pour les débiteurs hors personne morale de droit public :



¹ L'envoi unique vers l'ENSU est réservé aux personnes physiques ayant opté pour une dématérialisation complète de leurs factures dans leur espace ENSU.

Les fichiers ASAP ORMC XML sont intégrés dans Hélios qui génère un document fusionné pdf facture + pièce complémentaire (si présente) et transmet vers l'ENSU et /ou centre Editique.

Pour les débiteurs personne morale de droit public :



Les fichiers ASAP ORMC XML sont intégrés dans Hélios qui génère un document fusionné pdf facture + pièces complémentaires (si présentes) et transmet vers Chorus Pro.

1.3 Mode de transmission

Deux possibilités en fonction de la volumétrie des flux.

1^o solution : générer trois flux distincts (ou 2 si les PJ sont regroupées):

1 flux PES Aller Recette
ORMC

+

1 flux PES PJ de type
ASAP ORMC XML

+

1 flux PES PJ de type
pièce complémentaire

le flux ORMC : le flux PES PJ de type

The screenshot shows the XML editor interface for the 'PES Aller Recette' XML. The tree view on the left indicates the current selection is 'BlocPiece' under 'Piece (3)'. The main area displays the details for this element, including fields like 'IdPce V=1', 'TypPce V=15', 'NatPce V=01', 'DteAsp V=2025-01-10', 'Edition V=07', 'ObjPce V=MDNE', 'NumDette V=3265185', 'Per V=1', 'Cle1 V=9', 'Cle2 V=E', and 'PJRef'. The 'PJRef' field is expanded, showing details for 'Support V=01', 'IdUnique V=FACTUREORMC0090903001215061asapxml', 'NomPJ V=FACTUREORMC0090903001215061asapxml.xml', and 'TypePJ V=006'.

ASAP ORMC XML :

The screenshot shows the XML editor interface for the 'ASAP ORMC XML'. The tree view on the left indicates the current selection is 'PJ' under 'EnTetePES_PJ'. The main area displays the details for this element, including fields like 'Contenu', 'Fichier MIMEType=application/xml', 'IdUnique V=FACTUREORMC0090903001215061asapxml', 'NomPJ V=FACTUREORMC0090903001215061asapxml.xml', 'TypePJ V=006', and 'Description V=ORMC_013103_01700_15056_ASAP Facture.xml'.

2° solution : un seul flux comportant l'ORMC+PJ ASAP+PJ PC

The screenshot displays a software interface for document management. The main window is titled 'EnTeteRecette' and contains a tree view with nodes: 'Bordereau', 'BlocBordereau', 'Pce (3)', 'BlocPce', and 'LigneDePce'. The 'BlocPce' node is expanded, showing three sub-nodes: '1', '2', and '3'. Each sub-node contains a list of fields with values, such as 'IdPce V=1', 'TypPce V=15', 'NatPce V=01', 'DteAsp V=2025-01-10', 'Edition V=07', 'ObjPce V=MDNE', 'NumDette V=3265185', 'Per V=1', 'Cle1 V=9', 'Cle2 V=E', 'PJRef', 'Support V=01', 'IdUnique V=FACTUREORMC0090903001215061asapxml', 'NomPJ V=FACTUREORMC0090903001215061asapxml.xml', and 'TypePJ V=006'. The 'LigneDePce' node is also expanded, showing three sub-nodes: '1', '2', and '3'. Each sub-node contains a list of fields with values, such as 'IdPce V=1', 'TypPce V=15', 'NatPce V=01', 'DteAsp V=2025-01-10', 'Edition V=07', 'ObjPce V=MDNE', 'NumDette V=3265185', 'Per V=1', 'Cle1 V=9', 'Cle2 V=E', 'PJRef', 'Support V=01', 'IdUnique V=FACTUREORMC0090903001215061asapxml', 'NomPJ V=FACTUREORMC0090903001215061asapxml.xml', and 'TypePJ V=006'. The 'PES_PJ' node is also expanded, showing a list of fields with values, such as 'Contenu', 'IdUnique V=FACTUREORMC0090903001215061asapxml', 'NomPJ V=FACTUREORMC0090903001215061asapxml.xml', 'TypePJ V=006', and 'Description V=ORMC_013103_01700_15056_ASAP Facture.xml'.

1.4 Limite de volumétrie

- Limite pour tout type de flux PES V2 ≤ 128 Mo ;
- Nombre d'articles de rôle rattachés à un ASAP dans un flux ORMC ≤ 3.500 ;
- Nombre de pièces complémentaires à l' ASAP ORMC éditique / ENSU par article de rôle = 1 seule pièce complémentaire ;
- La taille limite du document fusionné (facture + pièce complémentaire) ≤ 1 Mo ;
- La taille limite du fichier PES PJ de type pièce complémentaire ≤ 500 Ko ;
- Pas de limite au nombre de pièce complémentaire à l' ASAP ORMC Chorus Pro par article de rôle ;
- ASAP ORMC éditique / ENSU : le nombre de pages pour le document fusionné (facture + pièce complémentaire) par article de rôle ≤ 11 pages ;
- PES ASAP XML (encapsulé dans une PJ) ≤ 2.000 factures individuelles.

Si le document fusionné ne respecte pas ces limites (taille, nombre de pages), seule la facture sera éditée et envoyée au débiteur, la PC ne sera pas traitée.

2. Les évolutions métier induites par format de facture XML

2.1 Une valorisation automatique

La transmission sous forme de données va permettre la valorisation automatique par Hélios de certains éléments prévus sur la facture pdf :

- le Datamatrix (QR permettant le paiement auprès des buralistes agréés) ;
- les lignes optiques sur talon ou TIP ;
- l'adresse du centre d'encaissement ;
- les références pour les paiements via PayFip ;
- les modalités de paiement

2.2 Une maquette unique

L'offre ASAP ORMC XML propose un format de maquette unique pour :

- une meilleure lisibilité pour les usagers ;
- une mise à jour automatiques des évolutions réglementaires ;
- une harmonisation du format des factures du secteur local ;
- et la prise en charge par Hélios de la transmission vers Chorus Pro du format factur-X, obligatoire dans le cadre de l'évolution sur la facture électronique.

2.3 Les modes de règlement

Les modes de règlement proposés avec l'ASAP ORMC XML dépendent du choix des collectivités :

- Le prélèvement ;
- Payfip ;
- le paiement auprès de partenaires agréés via un Datamatrix ;
- le virement ;
- le talon optique ;
- le TIP.

3. La description détaillée des flux

3.1 Le flux PES Aller Recette ORMC

En plus du format habituel du flux ORMC, la fonctionnalité ASAP ORMC XML induit la présence de balises supplémentaires obligatoires.

Le dossier technique est publié sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-protocole-dechange-standard-pes>

Ci-dessous la description détaillée des balises à renseigner dans un flux ORMC avec ASAP ORMC XML. L'article de rôle doit être mono débiteur et respecter les types et natures de pièces autorisés (06/15/01).

La Balise Edition:

- Valeur : **07** (ASAP ORMC ENSU à éditer xml) :
 - PES PJ de type ASAP ORMC XML de <TypePJ>=006 (PES Facture),
 - si présence d'une PES PJ de type pièce complémentaire de <TypePJ>=011 (Document complémentaire à l'ASAP ENSU à éditer)
- Valeur: **08** (ASAP ORMC Chorus Pro xml) :
 - destinataire de la facture : vérification de la valorisation dans le flux ORMC des balises <NatIdTiers> = 01 (Siret) et <IdTiers> et de sa présence dans l'annuaire Chorus Pro ;
 - PES PJ de type ASAP ORMC XML de <TypePJ>=006 (PES Facture),
 - si présence de PES PJ de type pièce complémentaire de <TypePJ>=008 (Document complémentaire à l'ASAP CPP).

Le Bloc PJRef :

Les blocs PJRef sont obligatoires pour référencer :

- la facture,
- et la/les pièces complémentaires (si PC présentes).

Pour la référence de l'ASAP :

```
<PJRef>
  <Support V="01"/>
  <IdUnique V="SIRET DU BC-DOMAIN-EXERCICE-NUMERO SEQUENTIEL"/> Valeur
  sans espace ni -
  <NomPJ V="FACTUREORMC00909039101521864asap.xml"/>
  <TypePJ V="006"/>
</PJRef>
```

Pour la référence de la pièce complémentaire:

```
<PJRef>
  <Support V="01"/>
  <IdUnique V="SIRET DU BC-DOMAIN-EXERCICE-NUMERO SEQUENTIEL"/> Valeur
  sans espace ni -
  <NomPJ V="FACTUREORMC00909039101521864PC1.pdf"/>
  <TypePJ V="011"/> ou <TypePJ V="008"/> si ASAP CPP
</PJRef>
```

La transmission des PJ ASAP ou PC via un flux PJ autonome avec un bloc RefCompta n'est pas autorisée.

Tableau récapitulatif :

	Type de débiteur	Balise Edition	Type PJ ASAP	Type PJ pièce complémentaire (PC)
ASAP ORMC ENSU à éditer xml	Hors personne morale de droit public	07	006	011
ASAP ORMC CPP xml	Personne morale de droit public	08	006	008

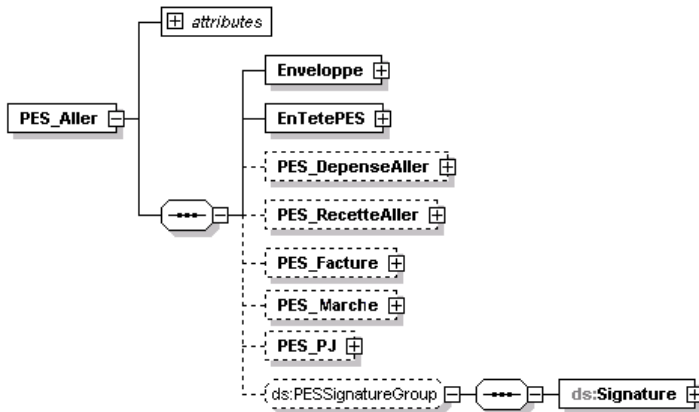
3.2 Spécificités pour les factures à destination de Chorus Pro

Le Numéro de facture est obligatoire et les autres balises ASAP CPP sont à valoriser selon le paramétrage de l'entité destinataire dans le référentiel Chorus Pro

Balise	Obligatoire / Facultatif	Type	Taille	Description
NúmeroFacture	O	Alphanumérique	20	Identifiant de la Facture pour CPP (Edition 02 ou 03 ou 08). Les caractères spéciaux suivants sont autorisés : - espace (" ") - tiret ("-") - signe "+" - tiret bas (underscore : "_") - barre oblique (slash : "/")
NúmeroMarche	F	Texte	50	Numéro de marché pour CPP (Edition 02 ou 03 ou 08).
NúmeroEngagement	F	Texte	50	Numéro d'engagement pour CPP (Edition 02 ou 03 ou 08). Obligatoire si le destinataire de la facture est un service de l'État.
CodeService	F	Texte	100	Code du service débiteur pour CPP (Edition 02 ou 03 ou 08).
NomService	F	Texte	100	Nom du service débiteur pour CPP (Edition 02 ou 03 ou 08).

3.3 Le flux PES PJ de type ASAP ORMC XML

Le flux ASAP ORMC est un type de flux Aller



qui doit comporter un bloc Enveloppe et un bloc EnTetePES :

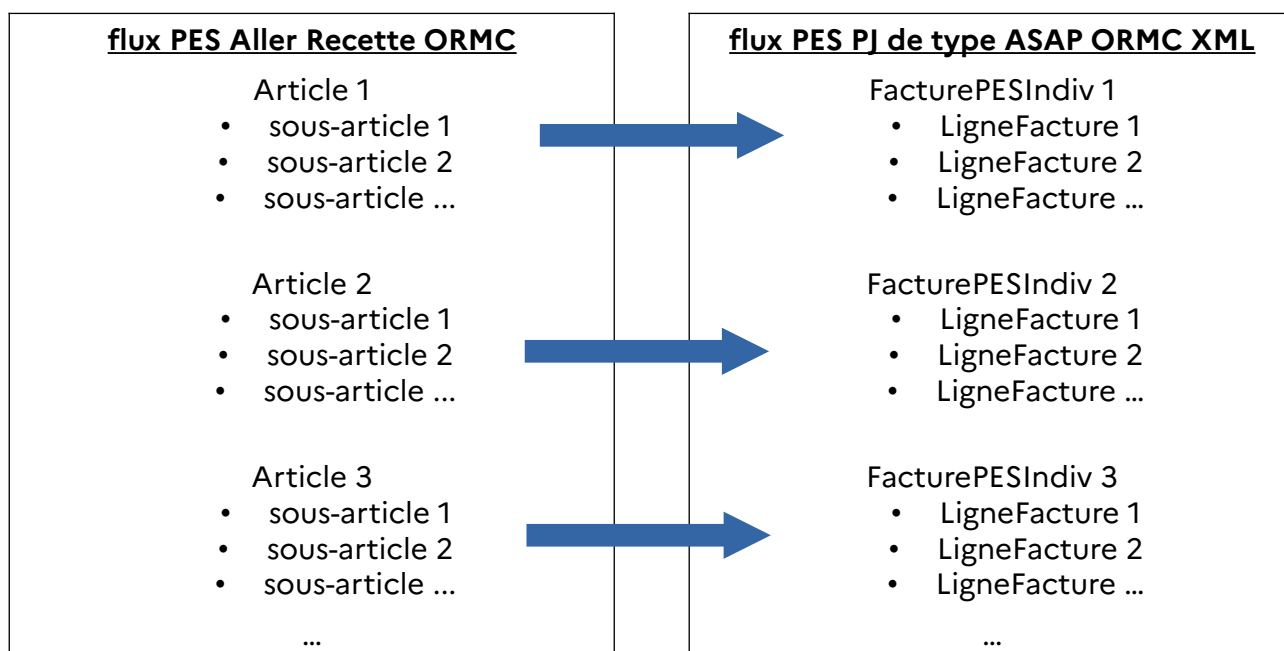
Exemple :

```

<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<n:PES_Aller xmlns:n="http://www.minefi.gouv.fr/cp/helios/pes_v2/Rev0/aller">
  <Enveloppe>
    <Parametres>
      <Version V="1"/>
      <TypFic V="PESALORMC"/>
      <NomFic V="PESALR1_ASAP_ORMC_XXXXXXXXXXXX"/>
    </Parametres>
    <Emetteur>
      <Sigle V="MDNE"/> Nom de l'éditeur
      <Adresse V="HELIOS-V5.26"/> Nom du logiciel et numéro de version
    </Emetteur>
    <Recepteur>
      <Sigle V="SGC"/>
      <Adresse V="AXXXXXXX"/>
    </Recepteur>
  </Enveloppe>
  <EnTetePES> doit correspondre au bloc EnTetePES du flux ORMC
    <DteStr V="2025-01-10"/>
    <IdPost V="XXXXXX"/>
    <IdColl V="XXXXXXXXXXXXXXXXXX"/>
    <CodCol V="XXX"/>
    <CodBud V="XX"/>
    <LibelleColBud V="LIBELLE DU BUDGET COLLECTIVITE"/>
  </EnTetePES>
  <PES_Facture>
  
```

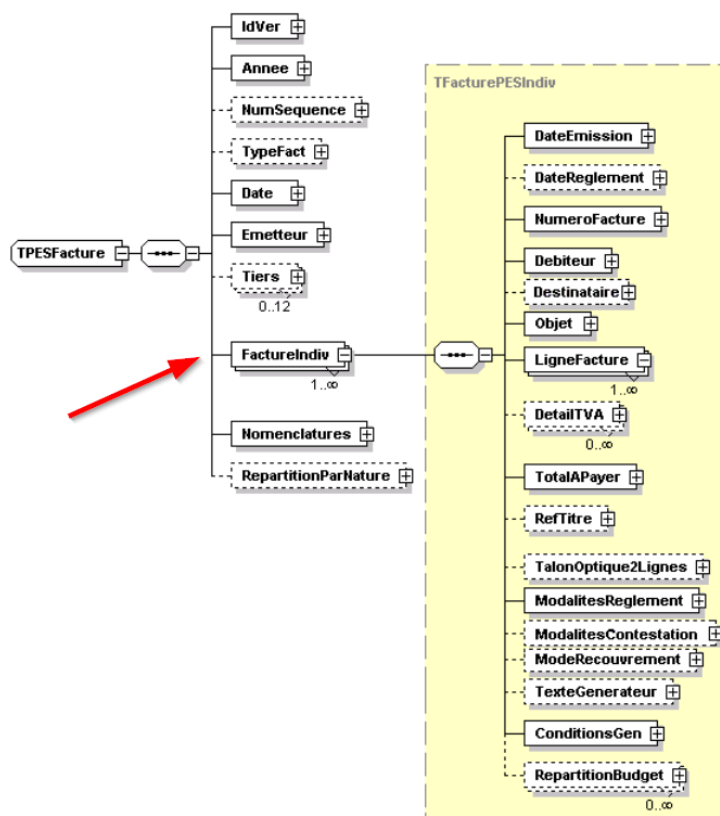
Le flux PES facture doit respecter le schéma suivant :

Point d'attention : pour un flux ORMC contenant N articles, il convient de générer un seul flux de facture PES PJ de type ASAP ORMC XML avec N blocs FactureIndiv.



9.4. PES Facture

9.4.1. Schéma XML



Détail du schéma PES Facture

Détail des blocs

TYPE TPESFacture			
Nom zone	Card ⁽¹⁾	Type	Description
			PES_Facture encapsulé dans un PESPJ pour la transmission à destination de la DGFIP.
IdVer	1..1	Base_Num2	Numéro de version - Mettre à « 2 ». Si le numéro de version est erroné, rejet de l'ensemble du PESFacture.
Annee	1..1	Base_Annee	Exercice.
NumSequence	0..1	Base_Num4	En cas d'émission périodique, indique le numéro de la séquence.
TypeFact	0..1	TTypeFacture	Type de Facturation. Le TypeFact ASAP=09 est nécessaire et obligatoire pour permettre l'édition centralisée des ASAP. Le TypeFact ASAP=10 est nécessaire et obligatoire pour permettre l'édition centralisée des ASAP de type Patients. Le TypeFact ASAP=11 est nécessaire et obligatoire pour permettre l'édition centralisée des ASAP ORMC.
Date	1..1	Base_Date	Date d'émission de la facture ou de l'état de facturation.
NatFacture	0..1	Base_Texte37	Identification de la nature de la facture émise par la collectivité émettrice. A défaut de renseignement, la valeur « Facture » sera affichée sur la maquette ;
CommentaireLibre	0..1	Base_Texte300	Commentaire libre de l'ordonnateur
Emetteur	1..1	TTiersEmetteur	Ce bloc définit l'émetteur de la facture.
Tiers	0..12	TTiersFacture	Les tiers communs à l'ensemble de la facture ; utilisés dans le cadre du PES_Facture typé ASAP. Pour un PES_Facture ASAP, bloc Tiers Obligatoire pour le Centre des Finances Publiques et le Centre d'encaissement. Présence obligatoire d'un et un seul TypeTiers = 25 (centre d'encaissement) et d'un et un seul TypeTiers = 26 (Centre des Finances Publiques). A défaut, rejet du PES_Facture ASAP.
FactureIndiv	1..∞	TFacturePESIndiv	Ce bloc définit les données individuelles de facturation. Un PES_Facture peut contenir de 1 à n factures individuelles.
Nomenclatures	1..1	TNomenclatureFacture	Nomenclatures utilisées (Paramétrage du progiciel). En cas d'évolution des nomenclatures, les anciens codes doivent être précisés (de façon incrémentale). Non repris sur l'édition de l'ASAP (PES_Facture ASAP).
RepartitionParNature	0..1	TRepartitionParNature	Répartition des dépenses par Nature (et budget le cas échéant). Ne pas renseigner pour un PES_Facture ASAP, non repris sur l'édition.

Exemple de flux contenant une facture pour un tiers personne physique, un tiers personne morale de droit privé :

```
<PES_Facture>
<IdVer V="2"/>
<Annee V="2025"/>
<TypeFact V="11"/> Valeur obligatoire pour l'ASAP ORMC XML
<Date V="2025-07-16"/>
<Emetteur> Ce tiers correspond au BC émetteur de la facture
<InfoTiers>
<IdTiers V="xxxxxxxxx"/>
<NatIdTiers V="01"/>
<CatTiers V="24"/>
<NatJur V="09"/>
<TypTiers V="01"/>
<Nom V="LIBELLE DU BC "/>
</InfoTiers>
<Adresse>
<TypAdr V="1"/>
<Adr2 V="RUE DU"/>
<CP V="XXXXX"/>
<Ville V="XXXXXXXXXXXX"/>
<CodRes V="0"/>
</Adresse>
<InfoTVAEmetteur>
<NumTVA V="FRXXXXXXXXXXXX"/>
<Service V="IDENTIFICATION"/>
</InfoTVAEmetteur>
<InfoSuppl>
<NumTel V="XX XX XX XX XX"/>
<LogoColl V="false"/> OU TRUE
<HorairesOuv V="Du Lundi au vendredi de 8H-12h"/>
<CodeTipi V="IDENTIFIANT PAYFIP"/>
<AdresseMelEmetteur V="xxxxx@xxxx.fr"/>
<AdrTipi V="www.payfip.gouv.fr"/>
<RefBdf V="NUMERO EMETTEUR"/>
</InfoSuppl>
<Signataire>
<Personne>
<Nom V="NOM DU SIGNATAIRE"/>
<Prenom V="PRENOM DU SIGNATAIRE"/>
</Personne>
<Role V="ROLE DU SIGNATAIRE"/>
</Signataire>
</Emetteur>
<Tiers>
<InfoTiers>
<IdTiers V="xxxxxxxxx"/>
<NatIdTiers V="01"/>
<CatTiers V="20"/>
<NatJur V="07"/>
<TypTiers V="25"/>
<Nom V="CENTRE D ENCAISSEMENT"/>
<ComplNom V="DES FINANCES PUBLIQUES"/>
```

```

</InfoTiers>
<Adresse>
<TypAdr V="1"/>
<Adr3 V="TSA 20005"/>
<CP V="94974"/>
<Ville V="CRETEIL CEDEX 9"/>
<CodRes V="0"/>
</Adresse>
</Tiers>
<Tiers>
<InfoTiers>
<IdTiers V="xxxxxxxxx"/>
<NatIdTiers V="01"/>
<CatTiers V="20"/>
<NatJur V="07"/>
<TypTiers V="26"/>
<Nom V="PAYEUR DEPARTEMENTAL"/>
</InfoTiers>
<InfoSupplTiers>
<NumTel2 V="XX XX XX XX XX"/>
<HorairesOuv2 V="Ouvert les matins du lundi au jeudi "/>
<AdresseMelCFP V="XXXX@dgfip.finances.gouv.fr"/>
</InfoSupplTiers>
<Adresse>
<TypAdr V="1"/>
<Adr2 V="RUE />
<CP V="XXXXX"/>
<Ville V="XXXXX"/>
<CodRes V="0"/>
</Adresse>
<CpteBancaire>
<BIC V="XXXXXXXX"/>
<IBAN V="FRXXXXXXXXXXXXXXXXX"/>
</CpteBancaire>
</Tiers>
<FactureIndiv> Exemple de valorisation pour un tiers personne physique
<DateEmission V="2025-01-10"/>
<NumeroFacture V="KEKKK12456"/> Numéro de facture porté dans le flux ORMC
<Debiteur> Doit correspondre exactement au tiers correspondant dans le flux ORMC
<InfoTiers>
<CatTiers V="01"/>
<NatJur V="01"/>
<TypTiers V="01"/>
<Civilit V="MME"/>
<Nom V="AAAAAAA"/>
<Prenom V="CCCCCCCCC"/>
</InfoTiers>
<Adresse>
<TypAdr V="1"/>
<Adr1 V="CHEZ MME BBBBBBBBBBBB"/>
<Adr2 V="13 RUE DU RRRRR"/>
<CP V="XXXXX"/>
<Ville V="VILLE"/>
<CodRes V="0"/>

```

</Adresse>
 </Debiteur> un bloc Destinataire est également à renseigner si destinataire différent du débiteur.
 <Objet V="LIBELLE "/>
 <LigneFacture> Si dans le flux ORMC l'article de rôle comporte N lignes de pièce, il faut valoriser N BLOCS LigneFacture
 <Date V="2025-01-10"/>
 <Libelle V="LIBELLE"/>
 <MtBase V="23.21"/>
 <MtHT V="23.21"/>
 <TauxTVA V="0.00"/>
 <MtTVA V="1.82"/>
 <MtTTC V="25.03"/>
 <Ordre V="1"/>
 <OrdreEdition V="1"/>
 </LigneFacture>
 <TotalAPayer>
 <MtTotalHT V="23.21"/>
 <MtTotalTVA V="1.82"/>
 <MtTotalTTC V="25.03"/>
 </TotalAPayer>
 <RefORMC> ce bloc doit reprendre les données valorisées dans le flux ORMC pour l'article concerné
 <Exercice V="2025"/>
 <NumRole V="15061"/>
 <NumArticle V="12"/>
 <NumDette V="3165183"/>
 <Per V="1"/> Période de l'article de rôle objet de la facture (valeur de la balise PER du flux ORMC)
 <CodProdLoc V="EA"/> les 2 premiers caractères du code produit porté par les sous articles
 </RefORMC>
 <ModalitesReglement V="Contacter l'établissement émetteur de l avis pour assurer le prélèvement automatique des dettes à venir.">
 </ModalitesReglement>
 <ModalitesContestation V="Contestation : vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois suivant la réception de l avis. Poursuites : toute somme non acquittée fera l objet de poursuites. Vous devez déposer un recours devant le juge de l exécution mentionné aux art. L.213-5 et L.213-6 du code de l organisation judiciaire dans un délai de 2 mois suivant la notification de l acte contesté.">
 <ModeRecouvrement V="1"/>
 <ConditionsGen V="Néant"/>

 </FactureIndiv>
 <FactureIndiv> Exemple de valorisation pour un tiers personne morale
 <DateEmission V="2025-01-10"/>
 <NumeroFacture V="123456789"/>
 <Debiteur> Doit correspondre exactement au tiers correspondant dans le flux ORMC
 <InfoTiers>
 <IdTiers V="xxxxxxxxx"/>
 <NatIdTiers V="01"/>
 <CatTiers V="50"/>
 <NatJur V="03"/>
 <TypTiers V="01"/>

```

<Nom V="GLEIZES"/>
</InfoTiers>
<Adresse>
<TypAdr V="1"/>
<Adr2 V="LIEU DIT "/>
<CP V="xxxxx"/>
<Ville V="VILLE"/>
<CodRes V="0"/>
</Adresse>
</Debiteur>
<Objet V="R24 OBJET"/>
<LigneFacture>
<DateDebut V="2025-01-10"/>
<DateFin V="2025-04-10"/>
<Libelle V="LIBELLE"/>
<MtBase V="57.08"/> Voir le dossier technique pour renseigner les balises Quantité et
Unité
<MtHT V="57.08"/>
<TauxTVA V="10.00"/>
<MtTVA V="5.70"/>
<MtTTC V="62.78"/>
<Ordre V="1"/>
<OrdreEdition V="1"/>
</LigneFacture>
<TotalAPayer>
<MtTotalHT V="57.08"/>
<MtTotalTVA V="5.70"/>
<MtTotalTTC V="62.78"/>
</TotalAPayer>
<RefORMC>
<Exercice V="2025"/>
<NumRole V="15061"/>
<NumArticle V="17"/>
<NumDette V="3165184"/>
<Per V="1"/>
<CodProdLoc V="EA"/>
</RefORMC>
<ModalitesReglement V="Contacter l'établissement émetteur de l avis pour assurer le
prélèvement automatique des dettes à venir.">
<ModalitesContestation V="Contestation : vous devez déposer un recours devant le
tribunal administratif dans un délai de 2 mois suivant la réception de l avis. Poursuites :
toute somme non acquittée fera l objet de poursuites. Vous devez déposer un recours
devant le juge de l exécution mentionné aux art. L.213-5 et L.213-6 du code de l
organisation judiciaire dans un délai de 2 mois suivant la notification de l acte contesté."/>
<ModeRecouvrement V="1"/> Si Edition avec TIP : 0 ou False.
Si Edition sans TIP (avec Talon) : 1 ou True.
<ConditionsGen V="Néant"/>
</FactureIndiv>

```

Tableau récapitulatif pour la balise RefBdf:

Valeur de la balise ModeRecouvrement	Valeur de la balise RefBdf	Code émetteur générique
0 = talon optique	940033	940033
1= TIP	ICS (référence Banque de France du BC paramétré dans Hélios)	941133

Rappel : le flux ASAP ORMC XML généré doit être compressé avec GZIP puis converti en Base64 avant d'être transmis à Hélios via un flux PES PJ de type ASAP ORMC XML (006).

L'IdUnique valorisé dans le flux PES ASAP ORMC XML de la PJ ASAP doit correspondre strictement à l'IdUnique renseigné dans les blocs PjRef des articles du flux ORMC.

Exemple de bloc FactureIndiv avec plusieurs lignes de factures (factures multi lignes) dont des lignes de remise :

<FactureIndiv>

```
<DateEmission V="2024-07-11"/>
<NumeroFacture V="03600202400000004956"/>
<Debitteur>
<InfoTiers>
<CatTiers V="01"/>
<NatJur V="01"/>
<TypTiers V="01"/>
<Civilite V="M"/>
<Nom V="CCCCCC"/>
<ComplNom V="SOUS COUVERT DE Me R"/>
<Prenom V="JEAN"/>
</InfoTiers>
<Adresse>
<TypAdr V="1"/>
<Adr2 V="38-40 AVENUE DES "/>
<CP V="75013"/>
<Ville V="PARIS"/>
<CodRes V="0"/>
</Adresse>
</Debitteur>
<Objet V="Facture de xxxxxx - "/>
<LigneFacture>
<DateDebut V="2024-06-01"/>
<DateFin V="2024-06-30"/>
<Libelle V="Déduction Ticket Modérateur du 01/06/24 au 05/06/24-5 jours"/>
<MtRemise V="30.10"/>
<MtHT V="30.10"/>
<TauxTVA V="0"/>
<MtTVA V="0"/>
<MtTTC V="30.10"/>
```

```

<Ordre V="1"/>
</LigneFacture>
<LigneFacture>
<DateDebut V="2024-06-01"/>
<DateFin V="2024-06-30"/>
<Libelle V="CAF "/>
<MtRemise V="245.10"/>
<MtHT V="245.10"/>
<TauxTVA V="0"/>
<MtTVA V="0"/>
<MtTTC V="245.10"/>
<Ordre V="2"/>
</LigneFacture>
<LigneFacture>
<DateDebut V="2024-06-10"/>
<DateFin V="2024-06-19"/>
<Libelle V="Déduction Ticket Modérateur du 10/06/24 au 19/06/24-10 jours"/>
<MtRemise V="60.20"/>
<MtHT V="60.20"/>
<TauxTVA V="0"/>
<MtTVA V="0"/>
<MtTTC V="60.20"/>
<Ordre V="3"/>
<LigneFacture>
<DateDebut V="2024-02-13"/>
<DateFin V="2024-02-29"/>
<Libelle V="FACTURE XXXXXXXX"/>
<Quantite V="17"/>
<Unite1 V="JOURS"/>
<MtUnitaire V="92.74"/>
<MtHT V="1576.58"/>
<TauxTVA V="0"/>
<MtTVA V="0"/>
<MtTTC V="1576.58"/>
<Ordre V="4"/>
</LigneFacture>

```

3.4 Le flux PES PJ de type pièce complémentaire

Le seul format autorisé est le format pdf qui doit :

- respecter la charte graphique
- et être transmis compressé avec GZIP puis converti en Base64 via un flux PES PJ de type pièce complémentaire à l'ASAP (008 si ASAP ORMC CPP) ou 011 (si ASAP ORMC Editique)

Dans le cas où le même document complémentaire est associé à tous les articles de rôle, un seul exemplaire de PJ est transmis dans le flux PES PJ, mais la présence du bloc PJReference avec TypePJ "011" sur chacun des articles de rôle est indispensable pour qu'un document fusionné soit constitué.

Si la PC est commune aux ASAP ORMC éditique et ASAP ORMC CPP, il conviendra d'envoyer deux fois le contenu avec deux IdUnique différents avec un typage 011 et un typage 008.

La charte graphique :

Elle présente les zones assujetties à une contrainte particulière d'industrialisation afin de les normaliser dans leur contenu, leurs positions et leurs dimensions.

Le respect de celles-ci est un préalable indispensable pour la production de courriers par la filière éditique industrielle de la DGFIP.

En atelier éditique industriel, les documents complémentaires ne sont imprimés qu'en noir et blanc. Il est, en revanche, possible de générer plusieurs niveaux de dégradés de gris.

- **Versión de PDF** : fichiers PDF de type PDF/A ou de type PDF/A-1a
- Restrictions liées au PDF A :
 - La norme PDF/A s'appuie sur les spécifications du format PDF 1.4 ;
 - Les fonctions de transparence ne doivent pas être utilisées ;
 - Les fichiers PDF/A sont autonomes et ne doivent référencer aucun contenu externe ;
- Toutes les polices doivent être incorporées en entier, ce qui interdit l'usage de jeux partiels (subset).
- **Polices Standard de type TrueType** complète et incorporée au PDF avec l'utilisation de l'encodage IDENTITY-H (afin d'éviter toutes mauvaises interprétations/impressions de caractères spéciaux) ;
- **Format de page** : Toutes les pages du PDF seront au **format A4 avec une orientation portrait** faisant strictement 210 X 297 mm.
- **Édition des PJ au format PDF** : Les pièces jointes au sein du PDF ne devront pas être générées à partir d'un scanner, de PDFCréator ni Microsoft Print to PDF avec l'option A4 small. Hormis les logos et graphiques, elles devront être au format texte.

Les polices :

Il est fortement recommandé que toutes les polices soient incorporées dans les données PDF. Les 35 polices standard de type 1 sont fournies. Aucune police TrueType n'est fournie. Les polices TrueType doivent être incorporées ou fournies avec le fichier PDF. Les polices externes de type 1 et TrueType sont prises en charge.

Liens :

Les annotations de lien d'action URI sont prises en charge. Les autres annotations de lien sont ignorées.

Transparence PDF :

La transparence fait référence aux objets qui ne sont pas opaques. Lorsqu'elles sont placées sur un autre objet, les couleurs produites sont un mélange des couleurs de l'objet transparent et des couleurs de l'objet situé en dessous.

- «Aplatissement». est le terme utilisé pour supprimer la transparence en combinant des objets transparents, avec les objets situés en dessous, pour créer des objets opaques qui produisent le même résultat.
- L'entrée PDF d'Output Manager basée sur PSInterp ne prend pas encore en charge la transparence PDF.
- La transparence est prise en charge avec le RIP2 en mode image, avec les limitations de VDE et les problèmes de performances possibles.

Marges techniques :

Les matériels d'impression comportent des marges techniques qui empêchent l'impression sur une partie de la page. Ces marges sont de 4 mm sur chacun des côtés de la page avec une zone supplémentaire, au recto du côté droit, **de 1 cm de large sur 19,7cm de long et 1,3 cm sur 2,4 cm.**

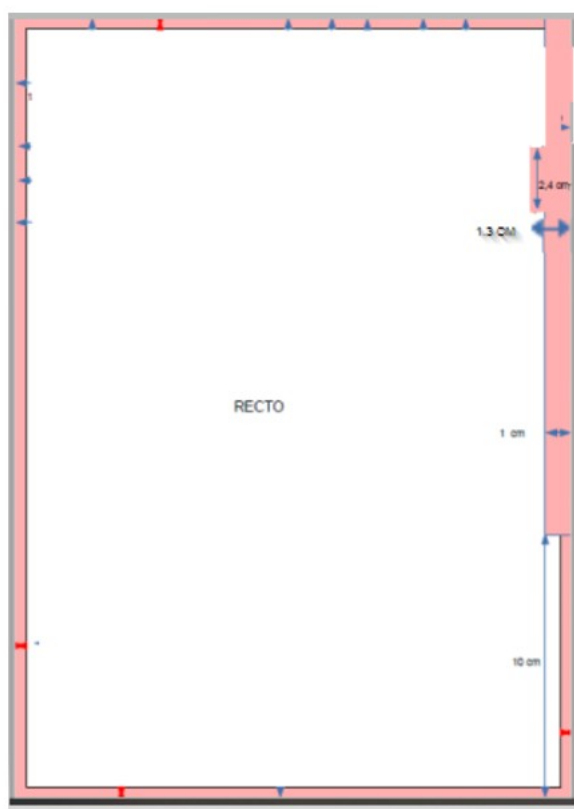
Il convient de ne rien inscrire dans ces marges techniques.

Restrictions liées aux objets :

- Aucun objet ne doit empiéter sur les zones réservées
- Aucun objet ne doit avoir un ancrage en dehors du format A4.
- Attention aux objets blancs ou transparents qui ne sont pas toujours visibles
- Aucun scan qui couvre toute la feuille en A4, il faut que la partie scannée soit à l'intérieur de la page A4 en respectant les marges et zones de silence de la charte Clic'Esi.
- Pas de cadre en sur-impression sur les zones réservées.

Gabarit des documents :

1 ° FEUILLET ET RECTOS SUIVANTS DE LA PIÈCE COMPLÉMENTAIRE



4. Modèles des maquettes ASAP ORMC XML

Ci dessous, pour exemple un modèle de maquette (ici pour le format Talon) qui sera généré par Hélios dès la prise en charge des articles de rôle du flux ORMC rattaché à un ASAP ORMC XML éditique :

Format TALON

Pages 1 et 2 :

FACTURE [NATFACTURE]		[LogoColl]
Ampliation du titre de recette		
		
[NonCFP] [Adr1CplAdresseCFP] [Adr2AdresseCFP] [Adr3LieuPublCFP] [CPCodeCFP] [VilleCodeCFP]		
Débiteur(s) [Dedebiteur] [CplNonDebiteur] [Adr1CplAdresseDebiteur] [Adr2AdresseDebiteur] [Adr3LieuPublDebiteur] [CPCodeDebiteur] [VilleCodeDebiteur] [PayDebiteur] [AdresseL1] [AdresseL2] [AdresseL3] [AdresseL4] [AdresseL5] [AdresseL6]		
[CommentaireLibre]		
Émetteur de la facture [NomEmetteur] - [CplNonEmetteur] - [Adr2AdresseEmetteur] - [CPCodeEmetteur] [VilleEmetteur]		
Somme à payer Veuillez payer [TotalAPayer] au plus tard le [DateLimitePaiement]		
Comment payer ?  Pour payer en ligne par carte bancaire, virement ou prélèvement scannez le code avec votre téléphone ou rendez vous sur le site [AdressePayFip] et saisissez les informations suivantes : Identifiant structure publique [CodePayFip] Référence de la facture [ReferenceTitrePayFip] - N° d'entrée [NumEntree] [InfoCode22]		
Pour utiliser d'autres moyens de paiement : rendez-vous sur l'avant dernière page de cet avis		
Des questions sur votre facture ? Pour comprendre votre facture (détail au verso) [NonEmetteur] [CplNonEmetteur] [Adr1CplAdresseEmetteur] [Adr2AdresseEmetteur] [Adr3LieuPublEmetteur] [CPCodeEmetteur] [VilleCodeEmetteur] [Telephone] [NumTel] [AdresseEmetteur] [AdresseEmetteur] [Mati] : [AdresseMatiEmetteur] [LieuPublEmetteur] [IdentifiantVillage]		
Pour payer votre facture [Comptable en charge du recouvrement] CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES [NonCFP] [Adr1CplAdresseCFP] [Adr2AdresseCFP] [Adr3LieuPublCFP] [CPCodeCFP] [VilleCodeCFP] [Telephone] [NumTel] [AdresseEmetteur] [AdresseEmetteur] [Mati] : [AdresseMatiCFP]		
Feuille[NumeroFeuille]/[TotalFeuille]		

Détail de votre facture						
En application des articles 54 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1, R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :						
Références à rappeler en cas de contestation						
Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre			
[Budget]	[ExTR]	[NumBordereau]	[NumTitre]			
Date d'émission du titre de recette : [DateEmission]						
[NomPrenomSignataire] [RoleSignataire]						
Détail des sommes dont vous êtes redevable, en vertu du titre [NumTitre] rendu exécutoire le [DateEmission] par [NomPrenomSignataire] [RoleSignataire]						
Objet	Prix unitaire	Qté1	Qté2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
[Libelle][DateDebut][DateFin]	[MtUnitaire]	[Quantite1]	[Quantite2]	[MtHT]	[MtTVA]	[MtTTC]
[Libelle][DateDebut][DateFin]	[MtUnitaire]	[Quantite1]	[Quantite2]	[MtHT]	[MtTVA]	[MtTTC]
[Libelle][DateDebut][DateFin]	[MtUnitaire]	[Quantite1]	[Quantite2]	[MtHT]	[MtTVA]	[MtTTC]
TOTAL GENERAL				[TotalAPayer] €		

Pages 3 et 4 :

Comment payer ?

Payer en ligne



Pour payer en ligne par carte bancaire, virement ou prélèvement scannez le QR code avec votre téléphone ou rendez vous sur le site [AdressePayfip] et saisissez les informations suivantes :
Identifiant structure publique : [CodePayfip]
Référence de la facture : [ReferenceTitrePayfip] - N° d'entrée : [NumEntree]

[NbCode2]

Payer par virement

Vers le compte bancaire du comptable public :

BIC : [BICPosteComptable]
IBAN : [IBANPosteComptable]

Indiquer en zone objet/libellé les références :

[Budget]-[ExerciceTitre]-[NumTitre]

Payer en espèces ou par carte bancaire chez un ruraliste



Pour payer en espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, présenter le QR Code ci-contre [LieuPaiementNumeraire].



Feuille[NumeroFeuille]/[TotalFeuille]

Payer par chèque

Découpez le talon d'identification ci-dessous, joignez un chèque signé à l'ordre du Trésor Public et envoyez chèque et talon, sous enveloppe affranchie, exclusivement par la Poste à l'adresse indiquée sur le talon d'identification.

Partie à détacher en suivant les pointillés

Application : HELIOS	Adresse1_Capitaine0	N° Emetteur : [RefId]	*
Avis des sommes à payer	Adresse2_Capitaine0	[NomEmetteur]	
	Adresse3_Capitaine0		
	Adresse4_Capitaine0		
SOMME A PAYER EN EUROS : [TotalAPayer]€			
Références :			
Poste : [Codeque]			
Titre de recette : [Budget]-[ExerciceTitre]-[NumTitre]			
TALON D'IDENTIFICATION			
à joindre à votre chèque			
CAdress0L1_C02			
CAdress0L2_C02			
CAdress0L3_C02			
CAdress0L4_C02			
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER			
[LigneOptique1]			
[LigneOptique2]			

Informations réglementaires

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué en première page du présent avis.

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en première page de cet avis.

[ModalitesContestation]

Dans l'hypothèse d'une réclamation ou contestation formulée par écrit, veuillez aviser le [NomCFP].

Vous pouvez vous rendre sur le site : [SiteRecours]

Toute somme non acquittée dès la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous).

En cas de contestation, contacter le service émetteur de la créance [NomEmetteur] dont les coordonnées figurent en première page de cet avis.

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous pouvez :

- Si votre contestation porte sur le bien-fondé de la créance saisir les juridictions administratives ou judiciaires dans les conditions fixées à l'article L1617-5 1° du code général des collectivités territoriales : l'action (...) pour contester directement devant la juridiction compétente le bien-fondé de ladite créance se prescrit dans le délai de deux mois à compter de la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite
- Ou vous adresser au Médiateur des ministères économiques et financiers par Internet : [SiteMediateur] ou par courrier postal (BP 60153 14010 CAEN Cedex 1). La médiation ne suspend ni les délais de recours juridictionnels ni les effets du présent acte.

Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics sociaux et médico-sociaux partenaires peuvent être destinataires des éléments d'identification de leurs débiteurs connus par l'administration fiscale en vertu de l'article L135 ZN du livre des procédures fiscales.